



Saint-Cyprien, le mercredi 16 octobre 2019

MAIRIE DE SAINT-CYPRIEN

**ARRETE MUNICIPAL N° 19/TECH-P/239**  
**PORTANT REGLEMENTATION PERMANENTE DE CIRCULATION**  
Rue Tristan Bernard

**Maître Thierry DEL POSO**  
**Maire de la Commune de Saint-Cyprien,**

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU l'arrêté municipal en date du 28 août 2018 portant délégation au titre de l'article L.2122.18 du C.G.C.T. à monsieur Thierry SIRVENTE, Adjoint,

**CONSIDERANT** qu'afin d'améliorer la sécurité des usagers circulant sur la rue Tristan Bernard, il y a lieu de modifier le régime de priorité au niveau de son intersection avec la rue Etienne de Boétie,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les véhicules circulant sur la **rue Tristan Bernard** doivent céder la priorité absolue à ceux circulant sur la rue Etienne de la Boétie.

**ARTICLE 2 :** Un panneau de type AB4 et une bande blanche continue au sol, sur la **rue Tristan Bernard**, matérialise ce sens de priorité, aux intersections de la rue Tristan Bernard et de la rue Etienne de la Boétie.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté est effectif dès la mise en place de la signalisation réglementaire.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

**Par délégation du Maire**  
**Thierry SIRVENTE**



Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
Consécutivement à son affichage  
Le **17 OCT 2019**  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet  
D'un recours contentieux devant le tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois à compter  
de sa publication et/ou sa notification.  
« Le tribunal administratif peut être saisi par  
l'application informatique « Télé recours citoyens »  
accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ».

Copie à :  
- Secrétariat général  
- Police Municipale  
- Pompiers  
- Affichage Mairie  
- Annexe Mairie  
- Services Techniques  
- Cabinet  
- Gendarmerie  
- Communication  
- Sud Roussillon  
- chargé de prévention

# SAINT CYPRIEN



Saint Cyprien, le 16 octobre 2019  
Par délégation du Maire,  
**Thierry SIRVENTE**

